Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section Organismes Sociaux

COMMUNIQUÉ

Mercredi 17 mars 2021 s'est tenue en visio-conférence une Instance Nationale de Concertation (INC) Maladie en présence du Directeur général de la CNAM, Thomas FATOME.

En préambule de cette instance, la Fédération FO est intervenue sur le sujet de la rémunération.

En effet, pour Force Ouvrière la reconnaissance du personnel passe surtout par une revalorisation de la valeur du point, mais aussi une prime à l'ensemble des employés et cadres de l'Institution, à l'heure où par ailleurs le gouvernement annonce une prime de 1000 euros pour les salariés dits « de 2ème ligne ».

Nous avons demandé au directeur de la CNAM sa position sur ces deux points.

Depuis un an maintenant, nos existences sont totalement chamboulées du fait des restrictions liées au contexte sanitaire.

Voilà un an jour pour jour que les agents sont en télétravail sans matériel adapté, sans suivi médical, sans parfois même un mot d'encouragement.

Un an que près de deux tiers des effectifs n'ont pas pu retourner dans leur service et revoir leurs collègues.

Un an, que le personnel assure pourtant ses missions dans un contexte toujours compliqué. Avec en sus un bouleversement de ses activités auquel il a fallu s'adapter à chaque fois.

Monsieur FATOME indique qu'il faut remercier et féliciter l'engagement des agents et reconnait la lassitude des employés et cadres du réseau depuis un an avec le télétravail 5j/5...

Mais répond qu'il n'est pas question pour le COMEX[1] d'intervenir pour une revalorisation salariale !!!

Sur la prime annoncée par le gouvernement, pour le Directeur de la CNAM cela concerne les salariés du privé qui ont des bas salaires, sollicités en cette période de crise… mais cela ne concerne pas les agents du Service public et donc pas ceux la Sécurité sociale.

CETTE RÉPONSE EST INACCEPTABLE !

LA RECONNAISSANCE DU PERSONNEL DOIT PASSER PAR :

- **L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT,**
- **UNE PRIME A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL,**
- **DES EMBAUCHES EN CDI EN NOMBRE SUFFISANT POUR ASSURER NOS MISSIONS.**

Paris, le 18 mars 2021

[1] COMEX : Rappelons que les 4 directeurs des Caisses nationales ainsi que des représentants de la Tutelle participent au Comex. En fait, le Directeur de la CNAM ne parle pas ici pour la Branche maladie mais au nom des 4 directeurs des Caisses nationales.